

CALVADOS

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 6
Pour : 6
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 12 février 2024

Date de la convocation :
07.02.2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 12 février 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date d'affichage :
07.02.2024

Présents: Mme Florence Fages,
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski,, Guillaume Pastre, Frédéric Lebastard

Excusés : Mme Elisabeth Levillain, M. Glenn Ossemont

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Département du Calvados pour la rénovation de l'Église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune relatif à la rénovation de l'église et plus particulièrement de son grenier ainsi que l'installation électrique.
Le coût prévisionnel est estimé à 11 338,40 € HT.

Afin de financer ce projet, le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 50% du montant HT des travaux au titre de la restauration du patrimoine historique.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2024 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de la restauration du patrimoine historique pour le projet susvisé.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 12 février 2024

Le Maire, Mr SCHELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 13.02.24

et publication ou notification
du 13.02.24